

Développer l'aérodrome de Chambley (54) dans une perspective responsable et durable

A l'occasion des [rencontres nationales de l'énergie citoyenne](#) les 1^{er} et 2 juillet à Nancy, **Pascale Gaillot**, Présidente de la Commission Environnement de la Région Grand Est, **Florence Crocheton-Boyer**, Présidente de la SEM SIPEnR, et **Erwan Boumard**, Directeur d'Energie Partagée Investissement, ont signé une convention de partenariat pour développer deux projets de production d'énergie renouvelable à l'aérodrome de Chambley.

Un projet qui allie performance énergétique et respect de l'environnement

Sur l'ensemble de la base de Chambley dont la Région est propriétaire, deux sites potentiels ont été identifiés pour développer la production d'électricité verte à partir de panneaux photovoltaïques, représentant un potentiel de puissance totale de près de 40 MWc, soit 7% de la puissance installée aujourd'hui en Grand Est. Ces installations se feraient sur l'emplacement du parking visiteurs situé au Nord (17 hectares) et de l'ancien dépôt de munitions au Sud du site (19 hectares). **Ces projets se veulent exemplaires en matière d'impact environnemental, d'implication des acteurs du territoire et de prise en compte croisée des enjeux économiques, énergétiques et de biodiversité.**

Dans cette perspective, les signataires de la convention lancent, dès ce mois de juillet une étude d'impact environnemental avec en premier lieu **des études sur la faune, la flore et le paysage** sur les zones d'implantation cibles et à l'échelle de la base de Chambley, **ainsi qu'une étude des interactions entre le projet et les activités de l'aérodrome.** Ces études permettront notamment :

- d'identifier les mesures permettant de préserver au mieux la biodiversité sur les zones d'implantation ;
- de disposer d'un état des lieux de la biodiversité à l'échelle de la base de Chambley, étape indispensable pour orienter et adapter les choix d'aménagement dans le respect des espaces naturels et des espèces vivantes.
- d'identifier et de prendre en compte dans la conception les contraintes des activités aéronautiques.

Le coût total de ces projets est estimé à 34 millions d'euros.

Calendrier prévisionnel

- ✓ Juillet 2022 : lancement des études faune/flore sur les zones d'implantation sur 4 saisons,
- ✓ Septembre 2022 : lancement de l'état des lieux de la biodiversité sur l'ensemble du site de Chambley et des études permettant d'appréhender les contraintes aéronautiques
- ✓ 3^{ème} trimestre 2023 : dépôt des permis de construire (1 an d'instruction)
- ✓ 3^{ème} trimestre 2024 : obtention du permis de construire
- ✓ 3^{ème} trimestre 2025 : début des travaux
- ✓ 3^{ème} semestre 2026 : fin des travaux et mise en production.

* * *

A propos de la Région Grand Est

La Région Grand Est développe une ambitieuse politique environnementale, structurée autour de la biodiversité, de l'eau et de la transition énergétique. A travers sa [stratégie régionale Biodiversité](#), elle impulse les dynamiques d'une transformation durable et aborde des enjeux transversaux contribuant à la résilience du territoire face aux aléas climatiques, sanitaires ou économiques. Sur le volet des [énergies renouvelables](#), la Région favorise, entre autre, la production d'électricité verte via le photovoltaïque dans une perspective de réduction des émissions de gaz à effet de serre. *En savoir plus sur www.grandest.fr*

A propos d'Énergie Partagée Investissement

Membre du mouvement Energie Partagée, cette société collecte l'épargne citoyenne et l'investit au capital de projets d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie. Cet outil d'investissement citoyen bénéficie du label de la finance solidaire (Fair-Finansol).

A propos de la SEM SIPEnR

Outil au service des Territoires, la SEM SIPEnR développe, construit, finance et exploite en partenariat étroit avec les collectivités territoriales des projets d'énergie renouvelable publics et citoyens. SIPEnR intervient dans une logique de gouvernance partagée avec les acteurs locaux et en premier lieu les collectivités. La SEM SIPEnR est majoritairement détenue par un syndicat mixte de Collectivités, le [SIPPEREC](#).